Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260126-2026_01_01-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Saint Jean Sur Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAUVEL Marc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, Mme CRESPEL Annick, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, Mme TRAVERS Patricia.

Excusé : M. MESTRARD Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : Mme LERAY Stéphanie

2026-01-01 – Renouvellement du contrat mutuelle Communale pour l'année 2026

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023 la Commune a proposé aux habitants de St-Jean-Sur-Vilaine une mutuelle Communale avec AXA.

Cette proposition consiste à mettre à disposition une complémentaire santé à des conditions tarifaires préférentielles pour les habitants de St-Jean-Sur-Vilaine. En contrepartie, la Commune doit en informer les habitants. Un interlocuteur est désigné par AXA pour la Commune de St-Jean.

Tous les ans la Commune doit prendre une délibération pour la renouveler.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour continuer cette mutuelle Communale en 2026.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler la mutuelle Communale pour 2026 et autorise Mr Le Maire à signer la proposition d'AXA.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
Marc FAUVEL

Secrétaire de séance
Mme LERAY Stéphanie